

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	194
En exercice	194
Dont Collège Affaires Communes	194
Qui ont pris part à la délibération	12

L'an deux mille dix-neuf
et le douze décembre

à 10h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation
09 décembre 2019

Le Comité Syndical du 06 décembre 2019, régulièrement convoqué par courrier du 29 novembre 2019 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 12 décembre 2019 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents Collège Affaires Communes : 12, Collège Assainissement non Collectif : 9, Collège Eau Potable : 3.

Date d'affichage
12 décembre 2019

Monsieur René CANNIAUX est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

RAPPORT
D'ACTIVITE 2019

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le rapport d'activité 2019 est adopté par 12 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention.

VOTE :

POUR : 12
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,

(Signature)
Bernard BESTEL

DELIBERATION
N° 2019-29

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 12 décembre 2019

et publication ou
notification *(Signature)*

Du 12 décembre 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 008-240800912-20191212-C201929-DE